

Quand le fait-divers aide à écrire l’Histoire

L'affaire Decressac

Disposer de documents qui content la vie quotidienne des gens humbles est rare. Les maçons bas-marchands ont rarement pris la plume car ils maîtrisaient rarement l'écriture. Aussi quand un article de la presse spécialisée relate, en l'approchant, la réalité du quotidien de ces gens, une vérité sociale peut être établie. Dans son numéro 3575 du 24 février 1837, *La Gazette des tribunaux, journal de jurisprudence et des débats judiciaires*¹ relate un fait de justice, un procès devant la Cour d'assises d'Indre-et-Loire pour assassinat et vol d'outils et d'agent. Le coupable et la victime sont deux maçons bas-marchois.

Laurent (Lorend) Decressac est né à Saint-Léger-Magnazeix le 13 février 1811 dans un milieu de cultivateurs fort modeste. Il se marie à Lussac-les-Eglises, distante de 10 kilomètres, le 9 février 1836 avec Anne Jolon, fille de François, maçon. Ses témoins, son frère Jean et son ami Clément Saviaud sont aussi maçons. Il souhaite ce mariage depuis longtemps mais a reçu des *refus opiniâtres* de la part du père d'Anne qui sont *fondés sur la mauvaise réputation* de l'intéressé qui a commis un vol dans son pays et qui est sans fortune alors que la famille Jonon jouit d'une certaine aisance. François Jonon est né le 15 novembre 1791, dans une famille de maçon. Il épouse Jeanne Bouchaud le 9 novembre 1812 à Lussac-Les-Eglises. Leur fille Anne, dit Annette, naît le 17 décembre 1814.

Le beau-père et son gendre pratiquent la migration maçonnante temporaire et se dirigent vers l'est de la Basse-Marche, en Indre-et-Loire dans la ville de Saint-Aignan, soit à près de 120 kilomètres de leur domicile. L'article, par les détails qui fournit, donne à voir une réalité de cette migration.

Laurent Decressac, son beau-père et deux compagnons bas-marchois de Lussac-les-Eglises, Louis Desmaisons (1802- ?) et Jean Desmousseaux (1817- ?) migrent ensemble et travaillent à Saint-Agnan. Ce n'est pas la première année qu'ils y demeurent car, selon le beau-père, *les prix sont bons à Saint-Aignan* et il veut y rester encore un mois, soit fin novembre 1836 seulement lorsque le temps ne lui permettrait plus de continuer son ouvrage. Lorsqu'il quitte l'aubergiste, il lui dit : *A l'année prochaine* et Desmaisons lui confie alors 10 francs pour qu'il les remît à sa femme qui habitait comme eux Lussac-les-Eglises

Au cours de cette migration masculine, saisonnière (du printemps au début de l'hiver), et collective, les maçons travaillent pour plusieurs patrons dont un nommé Chattard. Ils logent dans une auberge-cabaret tenue par un certain Charpentier-Roy.

Les habits de l'époux sont décrits en ces termes : Décessac est vêtu d'une blouse bleue dont le col est brodé de fil rouge et blanc. Il a une casquette et des souliers, tient à la main un *marteau de maçon ayant un manche de bois*.... Un jeune homme vêtu d'une blouse bleue, d'un pantalon de la même couleur, ayant la tête couverte d'une casquette. Quant à son beau-père il a attaché *sa truelle de maçon sur un havre-sac*. Marteau pour casser les pierres et truelle pour placer le mortier sont les deux outils emblématiques du maçon migrant qu'il transporte avec lui.

Ces maçons voyagent avec peu de bagages car la route est longue et nécessite au moins trois journées de marche sur les chemins de terre. Decressac porte ses autres effets dans un mouchoir suspendu à un bâton appuyé sur son épaule. Jonon lui place tous ses effets dans un havre-sac en

¹ Les expressions en italiques sont puisées dans ce journal

cuir en peau de chèvre qui contenait quelques outils et des effets de peu de valeur. Il a en plus un petit sac de toile.

Les maçons font alors des étapes sur le chemin. Sur le retour, après Saint-Aignan, ils s'arrêtent à Nouans (20 kilomètres) chez le couple aubergiste Antoine Mardelle (1781-1844). Ils reprennent ensuite leur chemin vers Lureuil à 50 kilomètres et s'arrêtent chez l'aubergiste Félix Cartier (1769- ?) où ils dinent, dorment et peuvent louer un cheval. L'étape suivante est Lussac-les Eglises (52 kilomètres) avec un arrêt au non à Le Blanc au bout de 13 kilomètres.

Le drame arrive le 5 octobre 1836 sur la route de Saint-Aignan à Nouans, en bordure du bois de la Bouère.

Le 26 octobre 1836, sur les 7h du matin, un cantonnier allant à son travail découvrit dans le bois de la Bouère qui borde le chemin de Saint Aignan à Nouans le cadavre d'un homme gisant à terre et couvert de sang. Il s'empressa d'aller faire sa déclaration à l'autorité et le jour même le juge d'instruction du tribunal de Loches, accompagné du procureur du roi et d'un homme de l'art, se transporta sur les lieux.

Il fut constaté qu'il existait sur le bord du fossé, qui sépare le bois de la Bouère du chemin, une tache de sang de deux pieds de long sur un pied et demi de large, et à une distance de quatre pieds environ, deux autres taches de sang moins larges. En partant de cet endroit et en se dirigeant dans le bois situé au-delà du fossé, les magistrats furent conduits par quelques traces de sang très rares et peu apparentes dans un endroit caché par des genêts, éloigné seulement d'environ huit pas du point où avait été reconnue la première et la plus large tache de sang ; ils trouvèrent le cadavre d'un homme couché sur le dos. A quatre pas environ de ce cadavre, se trouvait sur une branche de taillis un petit sac de toile vide et ensanglanté ; un peu plus loin était un havre-sac en peau de chèvre qui contenait quelques outils et des effets de peu de valeur. Enfin on découvrit sur le cadavre et dans la poche de la veste une lettre portant la suscription de François Jonon, maçon à Saint-Aignan.

Laurent Decressac est accusé d'avoir dans la soirée du 5 octobre 1836 donné volontairement la mort à Jonon son beau-père. Lequel homicide volontaire a été commis avec prémeditation ; Et pour faciliter et exécuter un vol d'outils et d'une certaine somme d'argent.

Condamné à Tours le 24 juin 1837 par la Cour d'assises d'Indre-et-Loire pour avoir volontairement donné la mort à son beau-père, il est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Il arrive au bagne de Brest le 2 octobre 1837 et il y meurt le 5 mars 1853.

Jean-Paul Martin